

-JS-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°98-11 du 15 janvier 1998
portant nomination de Madame
Célestine ZANOU WETOHOSSOU
en qualité de Directeur de Cabinet du
Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996;
 - VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 96-425 du 04 octobre 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Le conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 décembre 1997,

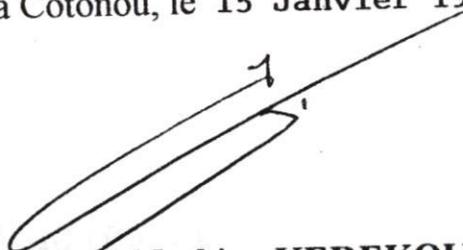
DECRETE :

Article 1er.- Madame Célestine ZANOU WETOHOSSOU est nommée Directeur de Cabinet du Président de la République cumulativement avec ses fonctions de Secrétaire Général du Comité National de suivi de l'application des recommandations de la Conférence Economique Nationale.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

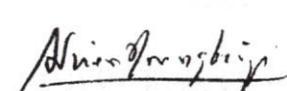
Fait à Cotonou, le 15 Janvier 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement ;



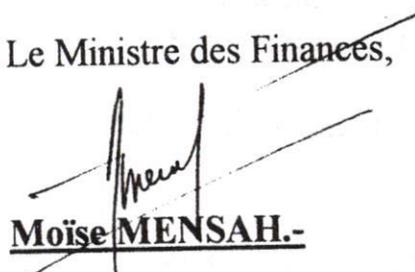
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre,
Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale,
et des Relations avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement ;



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Applications : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MF 4 -
Autres Ministères 16 -SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 - BN-
DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-IGAA 3 - UNB-ENA-
FASJEP 3 - Intéressée 1 - JO 1 .-